



EUROPEAN MEDICINES AGENCY  
SCIENCE MEDICINES HEALTH

26 avril 2010  
EMA/440625/2011

## Procès-verbal de la 66<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration

Tenue à Londres les 17 et 18 mars 2010

La réunion de deux jours a débuté le 17 mars par une présentation du processus décisionnel. Plus précisément, les exposés ont expliqué comment développer les capacités humaines dans le processus décisionnel et ont présenté des études de cas mettant en œuvre des modèles pour développer et améliorer le jugement humain. Lawrence Phillips, professeur à la London School of Economics a dirigé les débats. Ce sujet est lié aux travaux de l'Agence sur la méthodologie d'évaluation du rapport bénéfice/risque des médicaments.

### 1. **Projet d'ordre du jour de la réunion du 18 mars 2010**

[EMA/MB/3790/2010] L'ordre du jour est adopté.

Le président invite les membres à se porter volontaires pour servir de coordinateurs thématiques en vue de l'évaluation du rapport d'activité annuel 2009 du directeur exécutif. Le rapport sera transmis aux coordinateurs thématiques à la fin avril. Les membres disposeront de trois semaines pour rédiger une analyse et une évaluation, qui sera soumise au conseil d'administration pour adoption vers le 20 mai 2010.

Le président informe également le conseil d'administration que le président du comité consultatif d'audit prépare un document de réflexion pour le conseil d'administration, qui présentera les options pour l'avenir du comité. La discussion devrait avoir lieu lors de la réunion d'octobre.

### 2. **Déclaration relative aux conflits d'intérêts**

Les membres sont invités à déclarer tout intérêt spécifique qui pourrait être considéré comme préjudiciable à leur indépendance au regard des points de l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.

### 3. **Procès-verbal de la 65<sup>e</sup> réunion, tenue le 10 décembre 2009**

[EMA/MB/806136/2009] Le conseil d'administration adopte le procès-verbal avec les modifications suivantes apportées au point 12 (système de paiement aux États membres): le conseil d'administration précise que seuls les pays ayant participé au projet pilote ont démontré qu'ils sont en mesure d'identifier des tarifs horaires pour les services fournis et d'enregistrer les heures passées sur



des demandes centralisées. Plusieurs pays ont choisi de ne pas participer au projet pilote. Le conseil d'administration souligne également que les États membres ont continué à émettre une réserve sur leur capacité à enregistrer en permanence le temps passé sur les demandes.

Le conseil d'administration prend note du fait que les coordinateurs thématiques continueront à réfléchir au système de paiement. Les collègues suivants se sont proposés pour les aider dans cette tâche: présidence, Autriche, Estonie, Irlande, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Mike O'Donovan. D'autres membres sont invités à les rejoindre. Le groupe examinera plus avant l'exigence imposée par la Cour des comptes. Si nécessaire, cette dernière sera contactée pour des précisions supplémentaires. Plusieurs autres modifications ont été apportées au procès-verbal dans le cadre de la procédure écrite préalable à son adoption.

#### **4. Faits marquants**

##### ***Visite du Commissaire en charge de la santé et de la protection des consommateurs***

Le Commissaire John Dalli a visité l'Agence le 5 mars 2010. M. Dalli s'est longuement entretenu avec des cadres de l'Agence. Il a présenté ses priorités et a répondu aux questions du personnel. M. Dalli a insisté sur le fait que les intérêts des patients sont au cœur de son travail et du nôtre. Il a souligné qu'il convenait de trouver le juste équilibre entre les intérêts des patients et ceux de l'industrie. Le Commissaire s'est déclaré satisfait du travail de l'Agence, notamment de ses réalisations dans le domaine de la communication et de la participation des patients et des professionnels de la santé.

##### ***Évaluation de l'Agence par la Commission européenne***

Le conseil d'administration note que l'évaluation de l'Agence confiée par la Commission européenne à Ernst & Young est terminée. Une conférence organisée conjointement par la Commission européenne et l'Agence se déroulera le 30 juin 2010. La conférence abordera les sujets clés énoncés dans le projet de feuille de route de l'Agence à l'horizon 2015. Les partenaires de l'Agence et les parties prenantes seront invités à participer à la conférence.

##### ***Pandémie de grippe H1N1: actualité***

Le conseil d'administration note que plusieurs pays tiers ont utilisé une autorisation communautaire pour autoriser des vaccins anti-pandémiques à l'intérieur de leur territoire. La pandémie de grippe H1N1 continue à frapper l'Afrique et les stocks de vaccins de l'UE sont exportés vers les pays touchés. Les informations relatives à l'utilisation des vaccins dans ces pays s'ajouteront aux connaissances déjà rassemblées sur la sécurité et l'efficacité de ces vaccins.

L'Agence va désormais s'atteler à tirer les enseignements de la pandémie afin d'identifier les améliorations à apporter pour faire face à des situations de ce type à l'avenir. Le directeur exécutif et le conseil d'administration remercient l'Agence et les autorités nationales pour leur dévouement et leur efficacité extrême face à cette menace pour la santé publique.

Le conseil d'administration soutient les stratégies de vaccination adoptées par les États membres face à une menace de pandémie potentiellement grave. Les membres insistent sur le fait que le délai très court écoulé entre l'identification de la menace et le lancement de la vaccination a été rendu possible par la coopération des législateurs et de l'industrie. Cette coopération est une condition préalable indispensable pour apporter une réponse efficace à la menace. Une déclaration commune des directeurs des agences des médicaments pourrait contribuer à la communication avec les parlements et les instances nationales au vu du débat actuel sur les stratégies nationales suivies durant la crise.

### ***Expiration du bail de l'immeuble en 2014***

L'Agence a commencé à rechercher des options pour la future implantation de l'Agence à Londres, dès que le bail actuel aura expiré en 2014. Dès qu'elles seront disponibles, les options seront présentées au conseil d'administration. Un accord sur une option pourrait être nécessaire dès cet automne. En fonction des résultats, la Commission européenne et le Parlement européen seront informés de l'option privilégiée.

### ***Mandat du président du conseil d'administration***

Le mandat de l'actuel président du conseil d'administration se terminera en juin. Le directeur exécutif écrira aux membres avant le mois de juin au sujet de la nomination d'un président.

### ***Réunion des présidents des conseils d'administration des agences de l'UE***

La première réunion des présidents des conseils d'administration des agences de l'UE a été l'occasion de partager les meilleures pratiques et de discuter de problèmes et de défis communs. Le groupe envisage de se réunir deux fois par an. Un représentant de la Commission assistera à la prochaine réunion afin de présenter les détails de la récente évaluation des agences et la réaction de la Commission.

## **5. Rapport annuel 2009**

[EMA/MB/69923/2010] Le conseil d'administration adopte le rapport annuel 2009 de l'Agence. Le rapport indique qu'en ce qui concerne les activités essentielles en plein essor de l'Agence, les performances de celle-ci sont restées d'un niveau élevé, en dépit du fait que des ressources considérables ont été consacrées au travail sur les pandémies tout au long de l'année. L'Agence a formulé des avis dans les délais légaux et a atteint la plupart des objectifs fixés. Quelques écarts se sont produits, notamment dans le domaine des médicaments à base de plantes. La proportion des nouvelles demandes d'autorisation de mise sur le marché ayant abouti à une décision négative est passée à 33 % l'an dernier, contre 20 à 25 % ces dernières années. En ce qui concerne les nouvelles substances actives, le taux de résultats négatifs s'établissait à 40 % l'an dernier. Les données montrent que les petites entreprises enregistrent des taux supérieurs de décisions négatives. On observe également une corrélation entre la conformité avec les avis scientifiques et les résultats positifs. Le conseil d'administration observe également que la qualité des dossiers peut être un facteur important et certains produits ayant fait l'objet d'un avis négatif auraient probablement pu être approuvés si les dossiers avaient été de meilleure qualité.

La tendance susvisée souligne l'importance des politiques de soutien des petites et moyennes entreprises. Le conseil d'administration insiste également sur le fait que les lignes directrices de l'Agence sur les thérapies nouvelles et émergentes sont extrêmement importantes eu égard aux développements scientifiques. Les législateurs et l'industrie doivent s'engager à temps afin d'assurer que plus de produits réussissent l'épreuve de l'évaluation réglementaire.

Le conseil d'administration suggère d'étudier l'adéquation de certains indicateurs de performance essentiels. Cette approche est particulièrement nécessaire dans les domaines où les objectifs sont fixés automatiquement, comme par exemple pour les rapports européens publics d'évaluation (EPAR), dans lesquels un certain nombre d'objectifs fixés automatiquement ne sont pas atteints pour des raisons échappant au contrôle de l'Agence. S'agissant des EPAR, le conseil d'administration propose que le travail de promotion se poursuive auprès de la communauté médicale et scientifique, dans la mesure où ces documents contiennent des informations très précieuses sur l'évaluation des médicaments et le processus décisionnel. Entre-temps, le réseau doit continuer à développer une approche cohérente

pour la fourniture d'informations aux patients et aux professionnels de la santé de l'UE. Le conseil d'administration demande également à l'Agence d'envoyer des copies des articles scientifiques rédigés par le personnel de l'Agence à des fins d'information.

## **6. Programme de travail préliminaire et avant-projet de budget 2011**

[EMA/MB/6505/2010; EMA/MB/68936/201; EMA/MB/125880/2010] Le conseil d'administration adopte le programme de travail préliminaire, l'avant-projet de budget (APB) et le projet de tableau des effectifs pour 2011. Le conseil d'administration remercie les coordinateurs thématiques (présidence, Autriche et Pays-Bas) pour leur contribution à l'élaboration de ces documents.

### ***Programme de travail préliminaire 2011***

Les activités de l'Agence et son programme de travail sont adaptés en fonction des diverses tendances qui caractérisent l'environnement scientifique et commercial de l'Agence, comme la mondialisation, les progrès scientifiques et la demande croissante d'ouverture et de communication avec les parties prenantes. Pour 2011, les priorités sont le prolongement de celles des années précédentes et sont conformes à la feuille de route jusqu'en 2010. L'Agence commencera également à préparer la mise en œuvre de la législation sur la pharmacovigilance et les médicaments contrefaits. Le programme de travail préliminaire qui a été adopté sera modifié au cours de l'année 2010 pour tenir compte du résultat de l'évaluation de l'Agence et de sa feuille de route à l'horizon 2015. L'impact de la législation récente sur les variations devrait se faire sentir en 2010 et devra être pris en compte en 2011.

### ***Avant-projet de budget 2011 (APB)***

L'APB pour 2011 s'établit à 218,9 millions d'EUR, un chiffre conforme au programme de travail. Ce budget représente une augmentation de 20,7 millions d'EUR (10,5 %) par rapport au budget de 2010. Il comprend les recettes estimées des redevances d'un montant de 163 millions d'EUR et la contribution communautaire demandée de 47,1 millions d'EUR, dont le représentant de la Commission indique qu'elle dépasse les perspectives financières actuelles de l'UE. L'avant-projet de budget inclut également les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la future législation sur la pharmacovigilance et les médicaments falsifiés, qui ont été contestées par la Commission comme étant supérieures aux estimations. La Commission précise également que l'éventuel déficit de la contribution communautaire par rapport au montant demandé ne doit pas aboutir à des réductions des dépenses de télématique liées à la mise en œuvre de la législation proposée.

L'APB inclut une augmentation de 48 postes dans le tableau des effectifs, portant le nombre maximum à 615 agents temporaires. Tous les nouveaux postes demandés sont financés par les recettes issues des redevances. Parmi les nouveaux postes, quatorze sont rendus nécessaires par l'augmentation de la charge de travail et/ou de nouvelles activités. À la suite de la discussion du conseil d'administration lors de sa réunion de décembre au sujet de l'écart entre la charge de travail et le nombre d'agents temporaires, l'Agence a demandé la création de 34 postes afin de remplacer des postes existants d'agents contractuels par des postes d'agents temporaires. De ce fait, le nombre d'agents contractuels baissera de 35 unités en 2011 par rapport à 2010. Le conseil d'administration a apporté son soutien à la conversion de ces postes d'agents contractuels en postes d'agents temporaires parce qu'il considère qu'il s'agit d'un élément essentiel des efforts de l'Agence pour recruter et retenir des experts scientifiques extrêmement spécialisés. Le représentant de la Commission déclare que, compte tenu du statut, la justification avancée par l'Agence pour transformer ces postes n'est pas adéquate.

## **7. Préparation d'une procédure écrite sur l'adoption du budget rectificatif n° 1/2010**

[EMA/MB/75924/2010] Une procédure écrite sera lancée en avril ou en mai pour rectifier le budget 2010. Les modifications peuvent concerner la réduction des recettes issues des redevances à la suite de la révision du taux d'inflation, l'utilisation éventuelle d'une partie de l'excédent de 2008, une hausse du budget des médicaments orphelins, le financement des dépenses TIC et les services de conseil destinés à identifier les options pour l'implantation future de l'Agence.

## **8. Modifications des redevances dues à l'Agence européenne des médicaments et autres mesures**

[EMA/MB/818152/2009] Le conseil d'administration adopte les modifications apportées aux modalités d'application du règlement relatif aux redevances. Les modifications concernent l'ajustement des redevances à l'inflation (hausse de 1 %), la fixation de redevances réduites pour les demandes d'autorisation de mise sur le marché dans le cadre de dossiers «multi-souches», l'adaptation des redevances pour les extensions des autorisations de mise sur le marché et la clarification des exigences de rapport imposées aux autorités nationales compétentes. Les modalités d'application révisées entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **8bis. Modalités de remboursement révisées pour les délégués**

[EMA/MB/183091/2010] Le conseil d'administration adopte les amendements apportés aux modalités de remboursement applicables aux délégués, par lesquels une indemnité journalière correspondant à 35 % du prix maximum d'une nuit d'hôtel (60 EUR pour Londres) est introduite afin d'apporter une aide financière aux délégués lorsqu'ils ne sont pas en mesure de fournir une facture d'hébergement. Cette disposition est conforme aux modalités de remboursement d'autres institutions de l'UE. Les modalités révisées entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010.

## **9. Comité pour la télématique du conseil d'administration (MBTC)**

### **a) Actualité**

Le comité a assisté aux exposés présentés par les présidents des groupes de mise en œuvre de la télématique. Il a discuté des modalités générales de gouvernance du programme télématique. Il examinera les structures de gouvernance actuelle et étudiera d'autres dispositions afin d'optimiser la gouvernance du programme. Le MBTC et le groupe pour la télématique des directeurs des agences des médicaments veilleront à promouvoir une coopération optimale entre eux.

### **b) Mandat**

[EMA/MB/64422/2010] Le conseil d'administration adopte le mandat du comité pour la télématique du conseil d'administration.

## **10. Nouveau site internet de l'Agence**

Le nouveau site internet de l'Agence, qui est en cours de construction, a été présenté au conseil d'administration. Ce dernier a eu l'occasion de le tester durant la pause.

## **11. Procédure révisée de consultation du conseil d'administration pour les nominations au CHMP et au CVMP**

[EMA/MB/281553/2007Rev.2] Le conseil d'administration adopte la procédure révisée. Les amendements précisent, notamment, que la procédure ne s'applique pas au renouvellement de

nominations de membres ou de suppléants sur lesquelles le conseil d'administration a déjà été consulté.

## **12. Comité des médicaments à base de plantes: dernières informations de la présidence**

Le conseil d'administration se réjouit de la présentation faite par le président du comité des médicaments à base de plantes. Plusieurs questions sont soulevées concernant la mise à disposition par les États membres de données sur la génotoxicité, la répartition des fonctions de rapporteur entre les États membres et l'impact des exigences strictes en matière de politique relative aux conflits d'intérêts sur la disponibilité d'experts scientifiques. Plusieurs suggestions sont avancées pour l'évolution future de ce domaine.

Le conseil d'administration discute de la nécessité d'augmenter le nombre d'entrées dans la liste, mais prend note des difficultés posées par l'absence de disponibilité des données sur la génotoxicité. L'adéquation des données sur la génotoxicité doit être appréciée au cas par cas et les demandes de nouvelles données doivent être introduites lorsqu'il existe une inquiétude particulière en termes de sécurité.

S'agissant des résultats des travaux du comité, les membres regrettent que les États membres ne disposent pas de ressources adéquates pour apporter un soutien supplémentaire au comité. À cet égard, le conseil d'administration se réjouit du modèle norvégien dans lequel l'agence a fait appel à des universités pour rédiger des projets de monographies.

## **13. Plan d'action pour les médicaments à base de plantes pour la période 2010-2011**

[EMA/MB/142837/2010] Le conseil d'administration approuve un plan d'action pour les médicaments à base de plantes. Ce plan d'action sera discuté au niveau des directeurs des agences des médicaments en avril. Parmi les objectifs qu'il poursuit figurent les éléments suivants:

- collecter des informations sur la mise en œuvre du système traditionnel d'enregistrement des utilisations dans les États membres;
- améliorer les résultats des travaux du comité;
- répondre à toute demande de la Commission de renforcer la coopération entre l'Agence et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans le domaine des allégations relatives à la santé portant sur des aliments contenant des ingrédients d'origine végétale.

Le conseil d'administration est préoccupé par le fait que, dans de nombreux États membres, les autorités nationales compétentes reçoivent peu de demandes étant donné que l'échéance pour l'enregistrement des médicaments à base de plantes se rapproche (avril 2011)<sup>1</sup>. Le conseil d'administration note également qu'il existe des problèmes dans le domaine de l'enregistrement des médicaments traditionnels à base de plantes, qui pourraient aboutir à la mise sur le marché de ces produits sous une autre classification, par exemple comme compléments alimentaires. Le conseil d'administration propose d'élaborer une approche harmonisée que suivraient tous les États membres après l'expiration de la période de transition.

## **14. Rapport de la Commission européenne**

Les membres prennent note du rapport mis à jour de la Commission européenne sur une série de thèmes, notamment:

---

<sup>1</sup> Directive 2004/24/CE du 31 mars 2004.

- passage des unités pharmaceutiques F2 et F3 (cosmétiques et dispositifs médicaux) sous la responsabilité de la DG Sanco. Le transfert a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2010;
- progrès concernant le paquet pharmaceutique (propositions législatives sur la pharmacovigilance et les médicaments falsifiés et proposition relative à la fourniture d'informations aux patients);
- visites du Commissaire Dalli à l'EMA et à l'EFSA;
- achèvement de l'évaluation de l'Agence et prochaine conférence sur le rapport d'évaluation; le conseil d'administration demande à voir le rapport avant sa publication;
- révision future de la directive «Transparence» afin de promouvoir la compétitivité de l'industrie et l'innovation;
- création d'une task-force sur la responsabilité sociale d'entreprise de l'industrie pharmaceutique.

S'agissant de la procédure de sélection en vue de la nomination du nouveau directeur exécutif de l'Agence, la Commission espère dresser une liste restreinte des candidats avant l'été ou au début septembre. Le conseil d'administration demande d'accélérer la procédure afin de permettre aux membres d'examiner les candidatures en juin. La Commission écrira à la présidence pour confirmer les dates précises de présentation de la liste restreinte des candidats afin que le conseil d'administration puisse convoquer une réunion extraordinaire.

Les membres du conseil d'administration se déclarent préoccupés par le fait que la DG Sanco ait apparemment décidé de donner mandat à l'ECDC pour la vigilance des cellules et des tissus. Les membres sont d'avis que la décision a été prise prématurément, sans examen approfondi de la question et sans discussion avec les parties prenantes. Les membres considèrent que la décision devrait tenir compte du fait que les cellules et les tissus peuvent être des matières premières entrant dans la fabrication de médicaments. Bien que la Commission ait confirmé que la décision avait déjà été prise, le conseil d'administration insiste pour que ce sujet fasse néanmoins l'objet d'un débat.

## 15. Rapport des directeurs des agences des médicaments

Les membres prennent note du rapport actualisé des directeurs des agences des médicaments (HMA) sur plusieurs thèmes, notamment:

- mise en œuvre du système de présentation électronique des demandes dans l'UE et atelier futur sur le sujet;
- travaux de la task-force HMA sur l'amélioration de la législation vétérinaire;
- progrès de la stratégie de formation HMA/EMA;
- étalonnage (*benchmarking*) des agences européennes des médicaments (BEMA).

Des informations supplémentaires ont été fournies dans un rapport écrit.

### Documents présentés pour information

- [EMA/MB/115245/2010] Rapport annuel 2009 du comité consultatif d'audit de l'Agence.
- [EMA/MB/115301/2010] Rapport annuel 2009 sur l'audit interne de l'Agence.
- Performance des procédures scientifiques de l'Agence:
  - [EMA/78873/2010] Enquête 2009 sur les médicaments à usage humain;
  - [EMA/MB/117221/2010] Note sur les médicaments vétérinaires.

- [EMA/61092/2010] Rapport actualisé sur la mise en œuvre par l'Agence de la stratégie de l'UE en matière de télématique.
- [EMA/MB/84539/2010] Résultats des procédures écrites pour la période comprise entre le 21 novembre 2009 et le 25 février 2010.
- [EMA/MB/617640/2009] Synthèse des transferts de crédits dans le budget 2009.
- [EMA/MB/121058/2010] Procès-verbal de la première réunion du MBTC, qui s'est tenue le 9 décembre 2009, adopté le 9 février 2010.

### **Documents présentés**

- Point 8 bis de l'ordre du jour: modification des modalités de remboursement pour les délégués.
- Note sur les résultats de la procédure de sélection des représentants des patients et des consommateurs appelés à participer au PhVWP en qualité d'observateurs.
- Présentation du comité des médicaments à usage humain.
- Présentation du plan d'action 2010-2011 sur les médicaments à base de plantes.
- Présentation sur les capacités et les limites du jugement humain.
- Présentation sur l'extension et l'amélioration du jugement.



## Liste des participants à la 66<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration, tenue à Londres les 17 et 18 mars 2010

*Président: Pat O'Mahony*

	Membres	Suppléants et autres participants
<b>Belgique</b>	Xavier De Cuyper	
<b>Bulgarie</b>		Jasmina Mircheva
<b>République tchèque</b>	Lenka Balážová	Jiří Deml
<b>Danemark</b>	Jytte Lyngvig	
<b>Allemagne</b>	Walter Schwerdtfeger	
<b>Estonie</b>	Kristin Raudsepp	
<b>Irlande</b>		Rita Purcell
<b>Grèce</b>	<i>Excusé</i>	
<b>Espagne</b>	Cristina Avendaño-Solà	
<b>France</b>	Jean Marimbert	Miguel Bley Patrick Dehaumont Silvia Fabiani
<b>Italie</b>		
<b>Chypre</b>	Panayiota Kokkinou	
<b>Lettonie</b>	Inguna Adoviča	
<b>Lituanie</b>	Gyntautas Barcyc	
<b>Luxembourg</b>	Apologies	
<b>Hongrie</b>	Tamás L Paál	
<b>Malte</b>	Patricia Vella Bonanno	
<b>Pays-Bas</b>	Aginus Kalis	
<b>Autriche</b>	Marcus Müllner	
<b>Pologne</b>	Wojciech Matuszewicz	Grzegorz Cessak
<b>Portugal</b>		Nuno Simoes Hélder Mota Philipe
<b>Roumanie</b>	Daniel Boda	
<b>Slovénie</b>	Martina Cvelbar	
<b>Slovaquie</b>		Dagmar Stará
<b>Finlande</b>		Pekka Järvinen
<b>Suède</b>	Christina Åkerman	Christian Ifvarsson
<b>Royaume-Uni</b>	Kent Woods	
<b>Parlement européen</b>	Giuseppe Nisticó Björn Lemmer	
<b>Commission européenne</b>	Isabel de la Mata Georgette Lalis	Lenita Lindström
<b>Représentants des associations de patients</b>	Mike O'Donovan	
<b>Représentant des associations de médecins</b>	<i>Excusé</i>	
<b>Représentant des associations de vétérinaires</b>	Henk Vaarkamp	

	Membres	Suppléants et autres participants
--	---------	-----------------------------------

**Observateurs**

Rannveig Gunnarsdóttir (Islande)  
Gro Ramsten Wesenberg (Norvège)  
Brigitte Batliner (Liechtenstein)

<b>Agence européenne des médicaments</b>	<b>Thomas Lönngren</b> <b>Patrick Le Courtois</b> <b>David Mackay</b> <b>Andreas Pott</b> <b>Hans-Georg Wagner</b> <b>Noël Wathion</b> <b>Sylvie Benefice</b> <b>Riccardo Ettore</b> <b>Hans-Georg Eichler</b> <b>Martin Harvey Allchurch</b>	<b>Anthony Humphreys</b> <b>Isabelle Moulon</b> <b>Frances Nuttal</b> <b>Agnès Saint-Raymond</b> <b>Bo Arronson</b> <b>Mario Benetti</b> <b>Yoshikazu Hayashi</b> <b>Arielle North</b> <b>Nerimantas Steikūnas</b> <b>Sarah Weatherley</b>
--	--	---